

Ecole Maternelle Marcel Cathelain

Rue Jérôme de France

Noyelles Godault



03. 21.20.40.50

PROTOCOLE de Réouverture de l'école maternelle Cathelain Noyelles Godault

L'épidémie due au coronavirus Covid19 nécessite d'adapter les conditions d'accueil des élèves et les conditions de travail des personnels aux consignes très strictes édictées par les autorités sanitaires et à des mesures de prévention complémentaires également très strictes.

I. REOUVERTURE DE L'ECOLE

1. Pré-rentrée

Prérentrée des enseignants qui peuvent être présents s'effectuera le 11 mai 2020 quelle que soit leur fonction. Les enfants des personnels soignants et des forces de sécurité intérieure, mais aussi si nécessaire, les enfants d'enseignants seront accueillis ce jour. Les modalités de travail doivent tenir compte des principes sanitaires qui seront développés ultérieurement.

2. Ouverture de l'école maternelle dès le 12 mai 2020 aux élèves sous réserve que les conditions sanitaires soient garanties.

Les élèves de GS, les enfants de personnels soignants, de gestion de crise et d'enseignants ainsi que les élèves repérés en difficulté pourront reprendre l'école en présentiel, sur la base du volontariat des familles.

Cela signifie que vous n'êtes pas obligés de mettre votre enfant à l'école et n'aurez aucune démarche à faire si vous choisissez cette option. Il vous faudra cependant faire travailler votre enfant à la maison et rendre compte de son travail par mail, comme c'est le cas depuis le début du confinement. Nous allons continuer à envoyer des activités par mail pour les enfants restant chez eux et /ou via la poste . C'est à vous, en tant que parents, de jouer le jeu en nous envoyant régulièrement des preuves du travail effectué. Merci pour votre implication.

Si vous choisissez de mettre votre enfant à l'école, vous vous engagez à ce qu'il soit présent sur le temps scolaire décidé par le conseil des maîtres, à savoir du mardi 12 mai au vendredi 29 mai 2020. Nous mettons en place cette organisation progressive sur 3 semaines d'école. Ensuite, nous vous enverrons un nouveau sondage pour une inscription en présentiel à la semaine à partir du mois de juin.

Les élèves de PS et MS ne sont pas encore concernés par la rentrée en présentiel à l'école. Elle pourra être envisagée plus tard encore, voire être questionnée particulièrement au regard des conditions d'accueil.

La taille du ou des groupes ne dépassera pas 10 élèves.

Il est à noter que les enfants de personnels de gestion de crise et les enfants d'enseignants sont les seuls à prétendre à un accueil sur tous les jours d'école, qu'il soit de PS/MS/GS.

a) Les horaires de l'école :

	<u>matin</u>	<u>sortie</u>	<u>après-midi</u>	<u>sortie</u>
LUNDI-MARDI- JEUDI-VENDREDI	8h45 à 8h55	11h55	13h45 à 13h55	16h55

Les parents qui choisissent de remettre leur enfant , s'engagent à respecter ces horaires durant toute la semaine.

Si vous souhaitez inscrire votre enfant à la cantine*, merci de prévenir la chargée aux affaires scolaires à l'adresse mail suivante : pbrunzel@mairie-noyelles-godault.fr ou au téléphone suivant : [06.45.11.57.94](tel:06.45.11.57.94).

*Se reporter au protocole sanitaire prévu par la mairie pour la cantine.

b) Les horaires du périscolaire :

	<u>matin</u>	<u>après-midi</u>
LUNDI-MARDI- JEUDI-VENDREDI	7h30 – 8h45	16h55 – 18h30

Si votre enfant va à la garderie* le matin ou le soir, il pourra y être déposé de 7h30 à 8h45, ou il pourra y aller après la classe de 16h55 à 18h30. Par contre, il vous faut absolument appeler en mairie au [06.45.11.57.94](tel:06.45.11.57.94) ou envoyer un mail à la responsable des affaires scolaires : pbrunzel@mairie-noyelles-godault.fr , afin de réserver le service et surtout de prévenir de l'arrivée précise de votre enfant.

Le service de garderie sera limité à 5 enfants.

Les enfants seront installés dans la petite salle de motricité, en respectant les mesures de distanciation d'un mètre minimum. Un lavage des mains sera effectué en arrivant.

*Se reporter au protocole sanitaire prévu par la mairie pour le service périscolaire.

c) Centre de Loisirs :

Se reporter au protocole sanitaire prévu par la mairie pour le service périscolaire.

3. Liste des enseignantes présentes sur le site à partir du 11 mai 2020 :

Les enseignantes de l'école seront au service de TOUS les élèves de l'école.

**Mme Caron Delphine
Mme Beuvelet Emilie
Mme Paintiaux Aurélie
Mme Lefrère Sabrina
Mme Bureau Christelle
Mme Enudde Myriam
Mme Tadiello Marion**

AVS : Magali Santacreu / Gwendoline Blomme / Laëtitia Gaber

1 ATSEM par jour : Isabelle ou Dorothée

4. Liste des élèves présents lors de la réouverture de l'école :

- Un groupe de 10 enfants présents lundi, mardi, jeudi et vendredi toute la journée. La taille du ou des groupes par salle ne dépassera pas 10 élèves. De nouveaux groupes pourraient se constituer en fonction de l'augmentation éventuelle et possible des effectifs.

Les élèves, dont les parents ne souhaitent pas le retour à l'école, ne sont pas en-dehors de l'obligation scolaire, ils seront en enseignement à distance et continueront d'envoyer régulièrement un retour du travail effectué (photos, documents, vidéos etc...). Des rendez vous avec les parents et élèves confinés pourront être effectués à l'école en respectant les règles barrières. L'enseignant qui ne prend pas la classe, pourra évaluer les compétences des élèves pour ainsi leur proposer un travail adapté.

II. CONDITIONS SANITAIRES

1. Organisations de la journée d'un élève

a) **Accueil des enfants** : Le croisements des élèves sera à éviter .

L'accueil des familles changera de l'accueil habituel aux portes de classe. Il sera organisé en extérieur en faisant respecter la distance de protection (plus d'un mètre entre les personnes). Un marquage au sol respectant les distances de protection sera effectif devant la grille de l'école.



De 8h45 à 8h55, la grille sera ouverte. Un marquage au sol sera effectif dans la cour de l'école. Chaque famille (1 parent accompagnateur) déposera son enfant à la grille. L'enfant sera confié à un enseignant à la grille de l'école, du gel hydroalcoolique lui sera mis sur les mains. Chaque famille devra prendre la température de son enfant avant de le ramener à l'école. Il en est de même pour le personnel de l'école.

Les enfants arriveront jusqu'à la salle 5 accompagnés des ATSEM. Dans la classe, l'enseignante lui montrera sa table nominative ainsi que sa chaise (espacé au minimum de 1 mètre) où il déposera ses affaires.

Il est demandé aux parents de vêtir leurs enfants de telle manière qu'ils puissent être autonomes, que chacun puisse ranger tout objet transitionnel (peluches, doudous, etc.) individuellement dans le casier nominatif révu à cet effet.

Quand tous les enfants seront arrivés, dans les toilettes, les enseignants prendront en charge le lavage des mains de petits groupes d'élèves, avant d'entrer en classe. Les gestes barrière et la distanciation physique seront respectées. Une lingette désinfectante sera passée sur les cuvettes des toilettes des filles après chaque passage

Les familles sont invitées à respecter cet horaire d'accueil avec beaucoup de sérieux. Le portail sera fermé à 8h55.

Il est à noter que l'accès dans l'enceinte de **l'école sera interdite aux parents, par mesure de sécurité sanitaire.**

b) Les déplacements dans la classe et / ou dans l'école:

Lors des déplacements dans l'école, les élèves devront garder une distance d'un mètre minimum entre eux, par conséquent, il sera nécessaire de faire **des rangs en file indienne**, chaque élève étant distant d'un mètre de ceux qui l'encadrent devant et derrière. L'entrée en classe devra se faire en respectant les règles de distanciation, en empruntant le tracé au sol dans la classe, pour se rendre à sa table.

Il sera demandé aux élèves de ne toucher ni les portes ni les poignées de portes. Si cela devait arriver, nettoyer les parties touchées par l'enfant avec une lingette désinfectante.

Les croisements d'élèves et d'adultes seront à éviter dans les couloirs. Toute personne présente dans l'école devra respectée le fléchage mis en place.

Les intervenants extérieurs seront priés de se faire connaître au directeur et devront se conformer à ses directives.

c) Dans la classe :

L'installation au sein de la classe devra permettre obligatoirement de respecter les contraintes d'éloignement. Par conséquent, vu la taille des classes, nous ne pourrons accueillir que 10 élèves maximum par classe.

Pour toute la période du mois de mai, seuls 5 élèves seront accueillis dans l'école.

La rentrée des élèves des classes de PS et MS pourra être envisagée plus tard encore, voire être questionnée particulièrement au regard des conditions d'accueil.

Les tables de travail doivent être disposées de façon à conserver les distances de sécurité d'un mètre, voire deux mètres quand cela est possible entre les tables (soit environ 4m² par élève, à l'exception de ceux placés contre un mur, une fenêtre, un meuble).

Chaque enfant aura une place attitrée au cours de la journée et ne devra plus changer de place dans la journée. Il n'est plus question d'apprendre en jouant ensemble. La pédagogie par le jeu, spécifique à la maternelle, sera fortement entamée, tout comme le sera le vivre ensemble.

Les portes des salles devront rester ouvertes pour éviter de toucher les poignées.

Les déplacements en classe seront limités au strict minimum. L'enseignant viendra à eux, si besoin. L'enseignant veillera également à respecter cette distance avec les élèves. S'il ne peut le faire, il devra alors porter un masque correctement ajusté. Après s'être occupé d'un élève, il devra se laver les mains au savon ou au gel hydroalcoolique. L'élève devra faire de même.

Les classes seront aérées avant l'arrivée des élèves, durant les récréations, pendant la pause repas et en fin de journée pendant 15 minutes.

Si des élèves de PS devaient être accueillis, la salle de sieste sera aménagée pour respecter les règles de distanciation physique et respecter les consignes sanitaires.

d) **Cantine** :

Les élèves déjeuneront tous les midis dans une salle prévue à cet effet. La distanciation physique sera respectée . La cantine se déroulera dans la salle numéro 1 (Classe de Madame Enudde).

Pour plus de précisions se référer au protocole périscolaire mis en place par la mairie.

e) **Récréation** :

De nouvelles modalités de récréation sont également à prévoir.

Les récréations seront effectuées de 10h30 à 11h00 et de 15h30 à 16h00 jusqu'au 29 mai.

Après cette date s'il y avait plus d'élèves à accueillir, plusieurs groupes seraient constitués.

Les récréations seraient organisées de manière échelonnée pour chaque groupe de 10h15 à 10h45 ou de 10h45 à 11h15 le matin, côté cour de récréation ou de 10h30 à 11h00 côté jardin et de 15h15 à 15h45 ou de 15h45 à 16h15 l'après-midi, côté cour de récréation ou de 15h30 à 16h00 côté jardin. Tout cela dans le but d'éviter le croisement des groupes.

Des zones de jeux seront alors définies. Le matériel utilisé par l'enfant (draisienne, vélo, échasses, planche à roulettes...) sera alors désinfecté après chaque utilisation.

Avant de quitter la classe, l'enseignant veillera à aérer la salle en grand en permettant une circulation de l'air la plus large possible.

Lors des déplacements, il faudra veiller à ce que les élèves ne se croisent pas. Par conséquent, les enseignants devront **être très rigoureux sur leurs horaires de récréation**.

Avant la récréation, un passage aux toilettes aura lieu en petits groupes, pour respecter les gestes barrières et la distanciation physique. Il faudra donc anticiper ce passage aux toilettes, en arrêtant les cours bien avant 10h30, afin de faire passer les élèves aux toilettes en très petits groupes. Un urinoir sur deux devra être neutralisé pour permettre les gestes barrières et la distanciation physique.

Les mains devront être lavées avant et après le passage. Il conviendra de veiller au cours de la journée, à ce que les sanitaires permettent en permanence aux élèves et au personnel de se laver les mains (eau, savon liquide, privilégier les essuie-mains papier à usage unique ou le séchage à l'air libre).

Un nettoyage approfondi quotidien et de la désinfection régulière des surfaces fréquemment touchées devra être effectué (toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs, poignées de porte et de fenêtre...)

Les poubelles devront être évacuées quotidiennement, au minimum.

Les élèves sortiront et rentreront en/de récréation, en respectant les règles de distanciation physique. Les adultes porteront un masque.

Durant les récréations, il convient de veiller à respecter la distanciation physique et les gestes barrières, d'interdire les jeux de contact, et tous ceux qui impliquent de se passer des objets. Les enfants ne pourront utiliser les jeux et structures d'extérieur dont les surfaces de contact ne peuvent être désinfectés. Ils seront balisés avec du rubalise.

A la fin de la récréation, le retour en classe se fera en petits groupes pour permettre une meilleure maîtrise de la distanciation physique.

Le lavage des mains se fera à nouveau en petits groupes aux toilettes, avec l'enseignant et l'Atsem.

Le rubalise délimitera la cour de récréation en plusieurs zones et empêchera les élèves d'utiliser les structures ludiques (toboggan , maisons des grenouilles, petit train).

L'enseignante en charge du groupe d'élève surveillera la récréation accompagnée d'une AVS et ou ATSEM.

f) **Périscolaire** :

Les élèves fréquentant les temps du périscolaire seront accueillis dans la salle de motricité.

Si votre enfant va à la garderie* le matin ou le soir, il pourra y être déposé de 7h30 à 8h45, ou il pourra y aller après la classe de 16h55 à 18h30. Par contre, il vous faut absolument appeler en mairie au [06.45.11.57.94](tel:06.45.11.57.94) ou envoyer un mail à la responsable des affaires scolaires : pbrunzel@mairie-noyelles-godault.fr , afin de réserver le service et surtout de prévenir de l'arrivée précise de votre enfant.

Le service de garderie sera limité à 5 enfants.

Les enfants seront installés dans la petite salle de motricité, en respectant les mesures de distanciation d'un mètre minimum. Un lavage des mains sera effectué en arrivant.

Pour plus de précisions se référer au protocole périscolaire mis en place par la mairie.

2. Matériel

a) Protocole sanitaire

L'école disposera de :

- Gel hydroalcoolique , seuls les enseignants pourront en faire usage et pourront en distribuer aux élèves (en arrivant à l'école au matin, l'après midi ou après avoir toussé ou éternué, en attendant de se laver les mains collectivement).
 - Lingettes désinfectantes.
 - Masques pour les enseignants et personnels encadrants.
 - Masques pédiatriques pour les élèves malades.
 - Savon liquide.
 - Papier à usage unique.
 - Gants.
 - Thermomètre frontal à distance.
- ✓ Les enseignants et le personnel encadrant disposeront de masques réutilisables livrés en circonscription. Le gel hydroalcoolique et le port de masques n'est pas préconisé à l'école primaire . Le port du masque est impossible à l'école maternelle selon le conseil scientifique. Quelques masques pédiatriques seront livrés pour les cas d'infection d'élèves qui apparaîtraient sur le temps scolaire .

Comment mettre mon masque chirurgical ?



- ✓ La surveillance de la température de l'enfant par les parents doit être quotidienne avant l'arrivée à l'école . L'enfant sera alors gardé si celui-ci est fiévreux, la directrice devra alors être prévenue. L'enseignant sera chargé de prendre la température des élèves si des symptômes sont constatés(fièvre à 37,8°C) . Les parents ne pourront pas pénétrer dans l'enceinte de l'école pour rencontrer les enseignants.



- ✓ Le lavage des mains (eau, savon liquide, papier à usage unique) sera effectué à l'arrivée à l'école avant le début de la classe et à la fin des cours ,avant et après chaque passage aux toilettes, avant et à la fin de chaque repas et à chaque fois que les mains auront pu être souillées par des liquides biologiques.
- ✓ Désinfection de la cuvette ou la lunette des toilettes dès lors que les enfants s'y sont assis.
- ✓ Bionettoyage de l'établissement (salle de classe et parties communes) plusieurs fois par jour : Un nettoyage approfondi quotidien et de la désinfection régulière des surfaces fréquemment touchées devra être effectué (toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs, poignées de porte et de fenêtre...) Aération des salles de classes lors des temps de pause.
- ✓ Les poubelles devront être évacuées quotidiennement, au minimum.

b) Matériel enseignant

Le matériel sera à disposition des enseignantes (massicot, photocopieuse, plastifieuse, téléphone...) Chaque enseignante désinfectera tout matériel utilisé avec une lingette désinfectante après son utilisation.

Un classeur avec les fiches de renseignements des élèves sera mis à disposition dans le classeur noir posé sur la table dans le couloir.



c) Matériel élève

- ✓ Mise en place des outils individuels (crayon, trousse, gomme ...) chaque enfant aura avec un sac dans lequel il y aura :

Une trousse avec petits matériels (stylo , crayon à papier, gomme, colle, crayons de couleurs, feutres, paire de ciseaux, pot de colle, ardoise, feutre à ardoise, chiffon, pâte à modeler, bande alphabétique, bande numérique, puzzle, jetons pour les élèves en difficulté, tableau double entrée jeu de manipulation (pics, perles, légos...)

- ✓ Mise en place du petit matériel (jeux , puzzle ...) Le petit matériel tel que Légos, puzzles, perles, pions ... en plastique sera réparti dans des petites boîtes individuelles. Lorsque l'élève aura terminé son activité . Le matériel sera désinfecté avant d'être de nouveau utilisé par un autre élève.

III. ORGANISATIONS INTERNE DE L'ECOLE


3. Organisation de l'emploi du temps des enseignantes

Les enseignantes seront couplées en binôme. Chaque binôme interviendra pour des sessions de 3 heures à l'école. Chaque enseignante enseignera son domaine.

	Lundi 11		Mardi 12		Jeudi 14		Vendredi 15	
	Matin	AM	Matin	AM	Matin	AM	Matin	AM
Mme Caron								
Mme Beuvelet								
Mme Paintiaux								
Mme Lefrère								
Mme Bureau								
Mme Enudde								
Mme Tadiello								

	Lundi 18		Mardi 19		Jeudi 21 Férié		Vendredi 22	
	Matin	AM	Matin	AM				
Mme Caron								
Mme Beuvelet								
Mme Paintiaux								
Mme Lefrère								
Mme Bureau								
Mme Enudde								
Mme Tadiello								

	Lundi 25		Mardi 26		Jeudi 28		Vendredi 29	
	Matin	AM	Matin	AM	Matin	AM	Matin	AM
Mme Caron								
Mme Beuvelet								
Mme Paintiaux								
Mme Lefrère								
Mme Bureau								
Mme Enudde								
Mme Tadiello								

 Présence à l'école

4. Activités mises en place / emploi du temps des élèves :

a. En distanciel

Travail donné aux familles par mail , par l'intermédiaire d'ENT, grâce aux photocopies envoyées par la poste , en classe virtuelle ...

b. En présentiel

Informations des élèves le jour de la rentrée et chaque matin durant les premières semaines : mesures barrières, distanciation physique , masque ...).



Restaurer les connaissances et les compétences apprises avant le confinement. Des parcours pédagogiques individuels des élèves seront mis en place . Chaque enseignante s'occupera d'un domaine d'enseignement. Le travail sera alors transmis sous forme de fiche ou de padlet aux élèves restés à la maison.

Des séances de classes virtuelles pourront être mises en place lorsque les camarades seront sur place.

Des rendez vous avec les parents et élèves confinés pourront être effectués à l'école en respectant les règles barrières. L'enseignant qui ne prend pas la classe, pourra évaluer les compétences des élèves pour ainsi leur proposer un travail adapté.

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
8h45 – 9h00	Accueil des élèves , passage aux toilettes et lavage des mains Rappel des règles barrières : distance , tousser dans son coude, se laver les mains régulièrement (à expliquer clairement) - Lecture d'histoires – Compréhension orale.			
9h00 – 9h30		Domaine de la langue : écrit Principe alphabétique , production d'écrits	Géométrie/ mesure. Espace Numération Problèmes	Géométrie/ mesure. Espace Numération Problèmes
9h30 – 10h00				
10h00 – 10h30				
10h30 – 11h	Lavage des mains , passage aux toilettes, lavage des mains Récréation			
11h00 – 11h30		Encodage/ décodage. Sciences	EPS Sciences	EPS Sciences
11h30 – 11h55				
11h55 – 13h45	Déjeuner des élèves			
13h45 – 14h30	Accueil des élèves , passage aux toilettes et lavage des mains Rappel des règles barrières : distance , tousser dans son coude, se laver les mains régulièrement (à expliquer clairement) - Lecture d'histoires – Compréhension orale.			
14h30 – 15h		Structuration du temps Lecture histoire Compréhension	Domaine de la langue : écrit Principe alphabétique , production d'écrits	Structuration du temps Lecture histoire Compréhension
15h – 15h30				
15h30 – 16h	Lavage des mains , passage aux toilettes, lavage des mains Récréation			
16h – 16h45		Arts visuels/ Musique	Encodage/ décodage. Sciences	Arts visuels /Musique

Travail sous surveillance (AVS, ATSEM, enseignantes ...) sur son temps à l'école.

Les AVS présentes pourront prendre un groupe d'élève afin de faire un atelier.

Pas de cas de 2S2C à l'école Cathelain (Sport , Santé, Culture et Citoyenneté)

IV. PERSONNEL

a. Consignes générales

Le port d'un masque grand public est obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées.

Il est recommandé :

- ✓ D'appliquer les gestes barrières (distanciation physique, masques, gel hydroalcoolique...).
- ✓ Prendre connaissance des consignes propres à l'école.
- ✓ Préférer un matériel individuel pouvant être nettoyé par chaque agent après son utilisation.
- ✓ Limiter au strict nécessaire les déplacements à l'intérieur de l'école.
- ✓ Echelonner les horaires de présence.
- ✓ Rappeler très régulièrement les consignes.

b. Livraison

- ✓ Réaliser la remise et la signature des documents de transport sans contact entre les personnes.
- ✓ Pour les livraisons dans l'école, s'assurer que les chauffeurs, après communication avec le destinataire, laissent les colis devant l'accueil de l'école en mettant en œuvre des méthodes alternatives qui confirment la bonne livraison dans nécessairement recueillir la signature du destinataire.
- ✓ Ajouter le protocole de sécurité en ajoutant le risque de covid-19.

V. PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS SUSPECT

1) En cas de symptômes chez un élève :

Les symptômes évocateurs sont : toux, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs et sensation de fièvre, etc...

Conduite à tenir

- ❖ Isolement immédiat de l'élève avec un masque dans la salle des « maîtres » permettant la surveillance de l'élève dans l'attente de son retour à la maison. Respect impératif des mesures barrières. En cas de doute contacté le docteur Marin .

Docteur Marin : 06.18.76.62.55

- ❖ Prise de la température avec un thermomètre sans contact.
- ❖ Appel sans délai des parents pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les mesures barrières.
- ❖ Rappel par les responsables de l'école de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter le contact et s'assurer , en lien avec le médecin traitant, de la réalisation d'un test de dépistage de leur enfant dans un centre prévu à cet effet .
- ❖ Prévenir le personnel de santé de l'éducation nationale :

DSDEN à Arras : 03.21.23.31.31

- Docteur CARON
- Docteur BLONDEL

- ❖ Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.
- ❖ Nettoyage dans le cadre du protocole habituel par les personnels des locaux et objets touchés dans les 48 h précédentes.
- ❖ Poursuite stricte des mesures barrières.

En cas de test positif

- ❖ Information de la collectivité de rattachement et des services académiques par le responsable de l'établissement.
- ❖ La famille est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par un médecin ou par un membre mobile locale COVID-19.
- ❖ Information des personnels et des parents d'élèves ayant pu entrer en contact avec l'enfant malade selon le plan de communication défini par l'établissement .

En cas de symptômes évocateurs chez un adulte
Conduite à tenir

- ❖ Isolement de l'adulte avec un masque dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des mesures barrières.
- ❖ Rappel par les responsables des établissements de la procédure à suivre : éviter le contact et s'assurer , en lien avec le médecin traitant, de la réalisation d'un test de dépistage si nécessaire et donne un avis sur la reprise du travail.
- ❖ Nettoyage dans le cadre du protocole habituel par les personnels des locaux et objets touchés dans les 48 h précédentes.
- ❖ Poursuite stricte des mesures barrières.

En cas de test positif

- ❖ Information de la collectivité de rattachement et des services académiques par le responsable de l'établissement.
- ❖ Information des personnels et des parents d'élèves ayant pu entrer en contact avec l'enfant malade selon le plan de communication défini par l'établissement .

Protocole de nettoyage et de désinfection quotidien des locaux et après un cas de COVID 19

- ❖ Ne pas utiliser d'aspirateur pour le nettoyage des sols.
- ❖ Les locaux (sols et surfaces) supportant le nettoyage humide doivent faire l'objet des différentes opérations suivantes :
 - Nettoyer les sols et les surfaces dans les espaces utilisés, les points de contact , les zones fréquemment touchées, à l'aide d'un détergent usuel.
 - Rincer à l'eau pour évacuer le produit détergent et évacuer la salissure.
 - Produit désinfectant doit être un désinfectant virucide selon la norme EN 14476 ou par défaut avec une solution désinfectante à base d'eau de javel.
 - Tenue du personnel d'entretien adaptée.
- ❖ Eliminer les équipements de nettoyage à usage unique dans un sac poubelle fermé hermétiquement .